

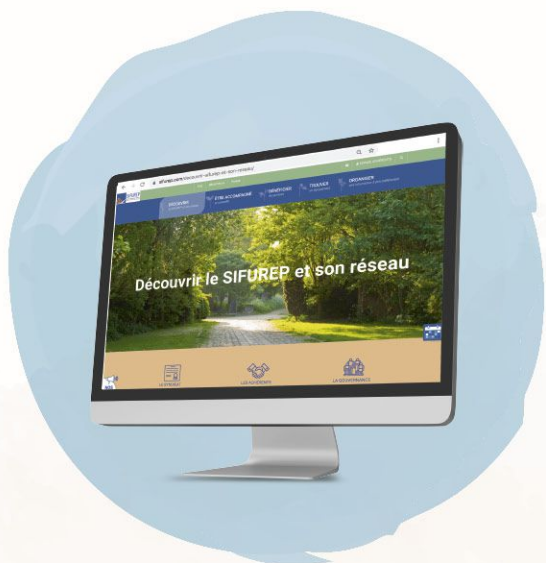
RAPPORT D'ACTIVITÉ

2021



SIFUREP
SYNDICAT INTERCOMMUNAL
FUNÉRAIRE
DE LA RÉGION PARISIENNE

SOMMAIRE



LE SIFUREP

- Un Syndicat funéraire essentiel au service du territoire francilien
- Une gouvernance plurielle

p. 6-7

CHIFFRES CLÉS 2021

p. 8-9



AU SERVICE DES FAMILLES ENDEUILLÉES

- Une offre obsèques contrôlée à coût maîtrisé
- Des établissements funéraires au plus près des besoins des familles

p. 10-13

Directeur de publication : Jacques KOSSOWSKI / **Comité de rédaction :** Service communication du SIFUREP

Photos : Pierre-Yves Duval, Valérie Evrard, Didier Fournet / **Illustrations :** Desbouis Grésil - Freepik

Conception et réalisation : Desbouis-Grésil / **Impression :** Champagnac. Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement. Édité en septembre 2022.



L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS DE LA RÉGION PARISIENNE

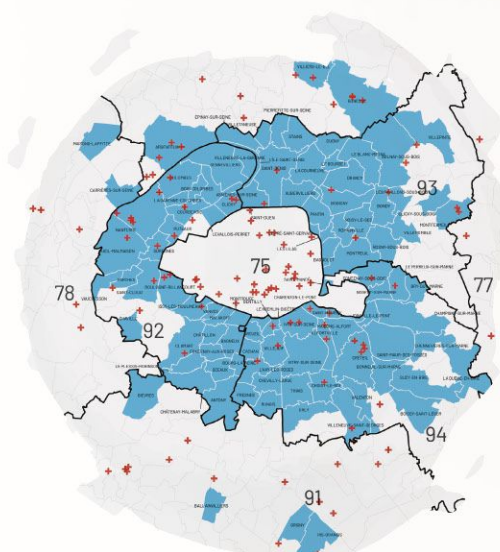
- Une expertise technico-juridique et des études pour éclairer les décisions
- Une Centrale d'achat pour simplifier et maîtriser les coûts de gestion des cimetières

p. 14-17

LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

- Cartes (SIFUREP / Centrale d'achat)
- Liste des villes adhérentes et leurs délégués titulaires / suppléants / membres du Bureau.

p. 20-23



ÉDITO DU PRÉSIDENT



Dans la continuité de l'exercice précédent, l'activité funéraire en 2021 a été fortement marquée par les conséquences de la crise sanitaire.

Dans ce contexte inédit, le **SIFUREP**, avec la collaboration de ses partenaires, a mobilisé les moyens techniques et humains nécessaires pour apporter soutien aux familles et accompagnement aux collectivités adhérentes, souvent en première ligne dans ces moments difficiles.

“

La mort étant inséparable de la vie d'une société, le SIFUREP se doit de fournir un service public funéraire à la fois transparent et éthique.

”

Jacques KOSSOWSKI,
Président du SIFUREP, Maire de Courbevoie.

Dès le mois de janvier, au travers de son colloque réalisé en distanciel, nous avons apporté des pistes de réflexions et partagé les expériences des différents acteurs funéraires autour des sujets de société tels que la place du Syndicat funéraire dans la chaîne sanitaire, les rites funéraires post confinement, ou encore l'accompagnement des proches.

Comme toujours, depuis plus de 110 ans, l'esprit d'innovation a prévalu pour fournir un service de qualité aux familles et aux villes grâce à l'engagement des élus et au professionnalisme des équipes du **SIFUREP**.

Les Délégations de service public ont permis aux familles de bénéficier de tarifs obsèques remisés pour les convois





funéraires mais également pour les chambres funéraires ou bien encore les crémations.

L'expertise du **SIFUREP** a continué, en 2021, à répondre à toutes les sollicitations juridiques des villes et de leurs familles, apportant ainsi des réponses réglementaires mais aussi humaines aux problématiques rencontrées.

Enfin, la variété des marchés publics de la centrale d'achat du **SIFUREP** aura contribué, encore et toujours, à faciliter l'entretien des cimetières, la valorisation du patrimoine sépulcral des villes ou bien encore à développer des pratiques responsables et vertueuses, notamment en matière d'environnement.

Décidé à poursuivre ce développement et à anticiper les évolutions du secteur funéraire au profit d'un service public éthique et transparent, je suis heureux de vous faire parvenir le rapport d'activité du **SIFUREP** pour l'année 2021. Je vous en souhaite bonne lecture.

Jacques KOSSOWSKI,
Président du SIFUREP, Maire de Courbevoie.



LE SIFUREP



*Le funéraire est un secteur particulier. Il concerne une mission de service public que tout citoyen sollicite à un moment donné de sa vie, dans une situation de deuil et donc de vulnérabilité. Mais il est aussi un secteur ouvert à la concurrence, avec de forts enjeux économiques. Cette particularité renforce les exigences de transparence et de régulation par les pouvoirs publics pour réguler le marché. Le **SIFUREP** fait partie de ces acteurs publics de contrôle et de régulation.*

UN SERVICE PUBLIC FUNÉRAIRE ESSENTIEL

Syndicat mixte intercommunal Funéraire en Région Parisienne, le **SIFUREP** a pour missions d'organiser, de gérer et de contrôler le service public funéraire, sur le territoire d'Île-de-France, pour le compte des collectivités qui y sont adhérentes. Le **SIFUREP** est le partenaire privilégié des collectivités adhérentes dans le domaine du funéraire. Il permet :

- pour les familles d'accéder à un service public funéraire et à des équipements de qualité à un prix maîtrisé,
- d'obtenir des conseils dans l'application de la réglementation et dans l'information des administrés,
- de participer à des débats et de bénéficier d'études prospectives, notamment autour d'un colloque annuel sur les grands thèmes funéraires, pour anticiper les besoins à venir.

Ces missions sont exercées avec éthique et transparence dans le respect de la déontologie du service public. Pour les mener à bien, le **SIFUREP** utilise des outils juridiques tels que les marchés publics ou bien encore les délégations de service public.



JACQUES KOSSOWSKI
Président du SIFUREP
Maire de Courbevoie



CHRISTIAN METAIRIE
1^{er} Vice-Président
Maire d'Arcueil



JEAN MILCOS
2^e Vice-Président
Conseiller municipal
de Clamart



HASSAN HMANI
3^e Vice-Président
Conseiller municipal
de Nanterre



BERNARD GAHNASSIA
4^e Vice-Président
Maire-adjoint
de Puteaux



SERGE FRANCESCHI
5^e Vice-Président
Maire-adjoint
d'Alfortville



CLAIRE DELESSARD
6^e Vice-Présidente
Conseillère municipale
de Maisons-Alfort

UNE GOUVERNANCE PLURIELLE

Le **SIFUREP** est administré par 107 délégués syndicaux et autant de suppléants désignés par les collectivités adhérentes et issus de leur assemblée délibérante. Ces élus composent le Comité syndical, l'instance qui délibère sur les décisions engageant l'avenir du **SIFUREP** et qui fixe ses orientations, dont la mise en œuvre est ensuite pilotée par l'équipe du **SIFUREP** sous l'impulsion de son directeur général.

En 2021, le Comité syndical s'est réuni 3 fois et a voté 31 délibérations sur les choix stratégiques, le budget et la politique générale du Syndicat. Les décisions sont prises dans l'intérêt général de la population.

Ces Comités syndicaux sont préparés en amont par un Bureau syndical, composé de 13 membres (1 président et 12 vice-présidents). En 2021, le Bureau du **SIFUREP** s'est réuni à cinq reprises, pour préparer les affaires soumises au Comité.

Enfin, le Syndicat dispose de deux commissions syndicales ayant pour mission l'étude et l'examen préparatoire de sujets par type de prestations.

CES DEUX ORGANES SONT :

- La commission « équipements funéraires » : traitant toutes les questions relatives aux crématoriums et aux chambres funéraires du **SIFUREP**.
- La commission « services funéraires » : traitant de tous les services funéraires mis en œuvre par le **SIFUREP** : service extérieur des pompes funèbres, centrale d'achat et consultations funéraires.

La commission services funéraires s'est réunie le 13 avril 2021 dans le cadre de la préparation du renouvellement de la délégation de service public relative au service extérieur des pompes funèbres (SEPF).



FATAH AGGOUNE
7^e Vice-Président
1^{er} Maire-adjoint
de Gentilly



STÉPHANE PERRIN-BIDAN
8^e Vice-Président
Conseiller municipal
de Suresnes



ÉVELINE NOURY
9^e Vice-Président
1^{ère} Maire-adjointe
de Boissy-Saint-Léger



SAMIRA YAZIDI
10^e Vice-Président
Conseillère municipale
d'Épinay-sur-Seine



CHRISTIAN LAGRANGE
11^e Vice-Président
Conseiller municipal
des Lilas



ÉRIC COUTURE
12^e Vice-Président
Maire-adjoint au
Perreux-sur-Marne

CHIFFRES CLÉS 2021

5 NOUVELLES VILLES
ONT ADHÉRÉ AU SIFUREP
ET À SA CENTRALE D'ACHAT

107 ADHÉRENTS AU SIFUREP

65 ADHÉRENTS
À LA CENTRALE D'ACHAT

Au 1^{er} janvier 2022, la population française est de 67,8 millions d'habitants d'après le bilan démographique 2021 publié par l'INSEE le 18 janvier 2022. Avec 81 000 personnes supplémentaires, le solde naturel (différence entre les naissances et les décès) est positif et plus élevé qu'en 2020.

L'INSEE estime le nombre de décès en France pour 2021 à 643 200 dont 89 254 décès pour l'Ile de France (-1,5% par rapport à 2020).

DES POMPES FUNÈBRES

Convois funéraires assurés par le délégataire OGF (enseigne commerciale PFG) :

- 4 923 obsèques (soit **-15,4%** par rapport à 2020)

dont :

- 1 449 au tarif forfaitaire négocié par le SIFUREP (803 familles ont bénéficié du forfait inhumation, 646 familles ont bénéficié du forfait crémation),
- 229 obsèques de personnes sans ressources,
- 213 obsèques d'enfants de moins de 1 an.

Crémations et Admissions assurées par les différents délégataires du SIFUREP :

Les 5 crématoriums gérés ont réalisé plus de 8 902 crémations

Les 2 chambres funéraires ont totalisé 2 589 admissions

LES RECETTES DU SYNDICAT

Les recettes réelles de fonctionnement représentent un total de **869 923,96 €**. Elles sont constituées :

- des frais de contrôle versés par les délégataires au titre des contrats de délégation de service public conclus par le Syndicat,
- la cotisation des communes adhérentes au Syndicat,
- les cotisations à la centrale d'achat ainsi qu'aux marchés subséquents liés,
- des remboursements de personnel mis à disposition au bénéfice du Syndicat intercommunal du cimetière des Joncherolles.

Pour la section d'investissement, les recettes totales s'élèvent à **159 258,05 €** et sont constituées en totalité par les amortissements, le remboursement des investissements pour le cimetière de Villetaneuse, le résultat d'investissement reporté, le fonds de compensation pour la TVA et l'excédent de fonctionnement capitalisé.

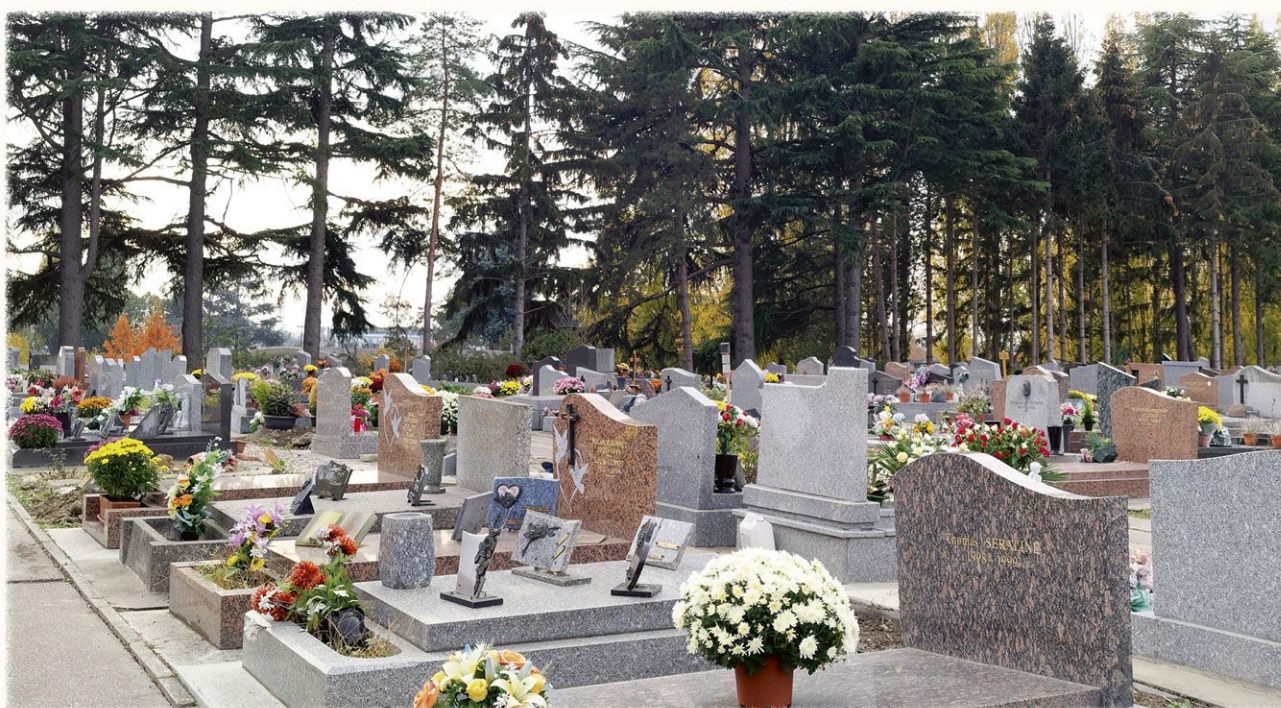
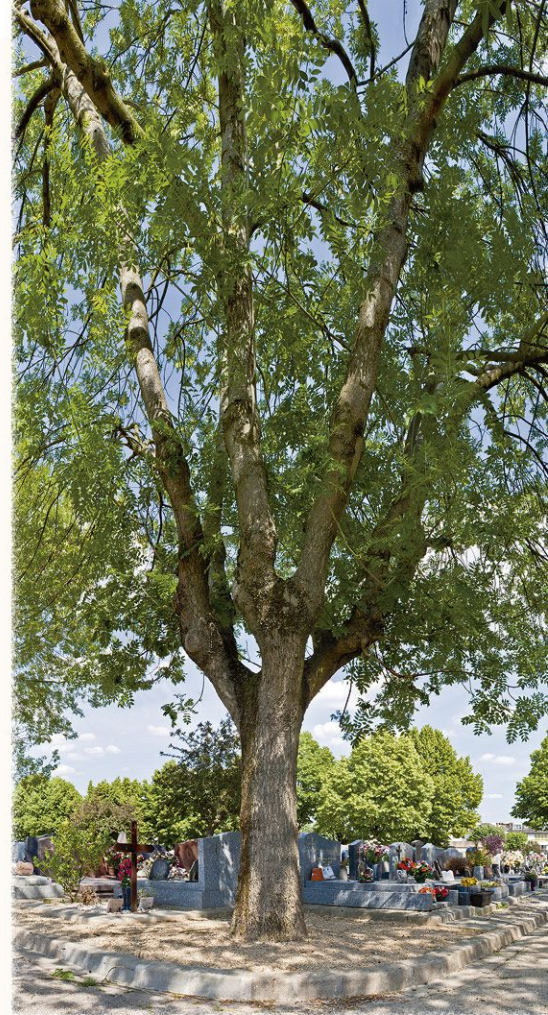
LES DÉPENSES

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à **945 283,23 €** (hors restes à réaliser).

Elles sont essentiellement constituées par :

- les charges à caractère général : qui représentent les dépenses nécessaires à l'administration du Syndicat, et à l'accomplissement de ses missions ;
- les charges du personnel ;
- les autres charges de gestion courante ;
- les dépenses exceptionnelles.

Les dépenses d'investissement s'élèvent pour leur part à **40 643,05 €** (hors restes à réaliser).



UNE OFFRE OBSÈQUES CONTRÔLÉE À COÛT

UN PEU D'HISTOIRE...

En 1905, le service extérieur des pompes funèbres (SEPF), soit **l'organisation des obsèques** (hors cérémonies religieuses) **est confié aux communes**. La Loi du 8 janvier 1993 supprime, ensuite, le monopole communal des pompes funèbres et donne aux familles la liberté de choisir leur entreprise funéraire. Les villes ont alors eu la possibilité de maintenir un SEPF public en régie municipale ou de le confier à un Syndicat comme le SIFUREP. Certaines villes décident, quant à elles, de laisser les entreprises privées gérer complètement cette mission.

En 2021, 107 villes ont opté pour une régulation publique du SEPF en adhérant au SIFUREP.

En tant qu'autorité concédante, le **SIFUREP** lance donc régulièrement une procédure de délégation de service public (DSP) afin de confier cette compétence à un opérateur funéraire. Il s'agit d'une procédure qui permet d'encadrer la qualité des prestations et les prix pratiqués, tout en assurant un contrôle précis et transparent du délégataire.

En 2019, OGF (enseigne PFG) a été choisi comme délégataire du SEPF pour les villes adhérentes du SIFUREP. Le contrat se terminant le 31 décembre 2022, l'année 2021 aura largement été consacrée à la préparation du renouvellement de cette délégation de service public. La commission « services funéraires » a donc étudié les modalités de renouvellement ainsi que les nouveaux objectifs attendus pour améliorer encore le service rendu aux familles endeuillées d'Île-de-France.

UN CONTRAT ENCADRÉ ET CONTRÔLÉ

Le SIFUREP, sur la base des tarifs négociés avec le délégataire s'assure que les services sont dispensés dans le respect des principes du service public, avec qualité et souci d'égalité de traitement.

Le délégataire a l'obligation de rendre compte, chaque année, pendant toute la durée de la délégation, des prestations délivrées aux familles sur l'ensemble du territoire des collectivités adhérentes.

Le SIFUREP exerce également un contrôle via des enquêtes mystère dans les agences PFG* via un organisme indépendant. Ces enquêtes évaluent la qualité du service rendu, le respect des procédures avec notamment l'information faite sur l'offre tarifaire du SIFUREP auprès des familles éligibles.

** nom commercial d'OGF*

PROCÉDURE ET TARIF D'ADHÉSION POUR LES VILLES

L'adhésion d'une commune au Syndicat se déroule selon les modalités suivantes, conformément à l'article L.5211-18 du Code général des collectivités territoriales :

- 1- La collectivité candidate doit prendre une délibération favorable à l'adhésion au SIFUREP.



0,05291 €
PAR HABITANT ET PAR AN

MAÎTRISÉ

- 2- Cette délibération doit être transmise en préfecture et au Syndicat.
- 3- Le Comité syndical du SIFUREP se prononce sur cette adhésion.
- 4- La délibération du Comité syndical est notifiée aux adhérents du Syndicat. Chacun des adhérents doit ensuite se prononcer sur l'adhésion dans un délai de trois mois. Celle-ci est acquise sous réserve que la majorité qualifiée des adhérents se prononce favorablement. Cette majorité devra comprendre : soit les deux tiers au moins des assemblées délibérantes des adhérents intéressés représentant plus de la moitié de la population totale, soit la moitié au moins des assemblées délibérantes des collectivités représentant les deux tiers de la population. A défaut de délibération dans ce délai, de la part des adhérents, l'adhésion est réputée favorable.
- 5- L'adhésion est ensuite définitivement prononcée par arrêté interpréfectoral.

QUELS AVANTAGES POUR LES FAMILLES ET LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES ?

- **Des tarifs remisés sur le catalogue général PFG** : les tarifs pour les familles de villes adhérentes au SIFUREP sont inférieurs de 8% en moyenne aux tarifs appliqués au grand public.
- **Des forfaits réservés aux familles de villes adhérentes dont le prix a baissé de 1,55%** entre 2020 et 2021 : 1518 euros TTC pour une crémation et 1905 euros TTC pour une inhumation.

Ces forfaits comprennent :

- l'organisation et la préparation des obsèques, le convoi avec corbillard et chauffeur, les porteurs, un maître de cérémonie, le cercueil, le capiton, l'emblème.

A noter que ces forfaits ne comprennent pas : le transport de corps avant mise en bière et le séjour en chambre funéraire.

- La gratuité des obsèques des enfants de moins d'un an et la prise en charge à 50% des frais d'obsèques pour les enfants de moins de seize ans.
- la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources dès lors qu'elles sont décédées sur le territoire des communes adhérentes, sur la base d'une attestation du Centre Communal d'Action Sociale (certificat d'indigence).



QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ?

Pour que les familles puissent bénéficier des offres proposées par le Service Extérieur des Pompes Funèbres du SIFUREP il faut les conditions cumulatives suivantes :

- le défunt doit être domicilié sur le territoire d'une commune adhérente au SIFUREP,
- le défunt doit être décédé sur le territoire d'une commune adhérente au SIFUREP ou sur la ville de Paris
- la mise en bière doit être effectuée sur le territoire d'une commune adhérente au SIFUREP ou sur la ville de Paris
- la cérémonie, la crémation ou l'inhumation doivent se dérouler sur le territoire d'une commune adhérente au SIFUREP.

Le SIFUREP actualise et édite chaque année, un encart des tarifs funéraires qui précise et explique le prix des prestations qui doivent être proposées aux familles endeuillées sur les communes adhérentes au SIFUREP. Ce document est mis à disposition des communes et d'OGF pour pouvoir le diffuser auprès des familles qui se rendent dans les services d'état civil et dans les agences PFG*. Les familles restent tout à fait libres de choisir l'opérateur funéraire de leur choix.



DES ÉTABLISSEMENTS AU PLUS PRÈS DES

*Le SIFUREP gère
5 crématoriums et
2 chambres funéraires
au travers de contrats de
délégation de service public.*

*En tant qu'autorité
concedante pour ces
équipements, le SIFUREP
établit le cahier des charges
qui définit le contenu et
les conditions d'exécution
du service au sein de ces
équipements, choisi les
délégataires qui ont pour
mission d'exploiter ces
équipements et a en charge
le contrôle de leurs activités,
dans le respect d'un
service public funéraire de
proximité de qualité.*

LES CHAMBRES FUNÉRAIRES

Les chambres funéraires sont des équipements qui accueillent les corps des personnes décédées avant l'inhumation ou la crémation. Elles comprennent une partie technique à l'usage exclusif des personnels et une partie réservée aux familles pour leur accueil et leur recueillement.

La chambre funéraire de Nanterre dont la convention de **concession** a été attribuée à **OGF en 2007** (durée de 22 ans) a assuré 1 550 admissions en 2021, soit une **diminution de 10 % par rapport à 2020**.

La chambre funéraire de Montreuil dont la convention de **concession** a été attribuée à **OGF en 2008 et renouvelée en 2017** a assuré 1 039 admissions en 2021, soit une **augmentation de 23% par rapport à 2020**.

LES CRÉMATORIUMS

Les crématoriums sont les établissements où sont incinérés les corps des défunts. Ils comprennent une partie technique à l'usage exclusif des personnels et une partie réservée aux familles pour leur accueil et recueillement. Ils disposent tous d'un jardin du souvenir pour les familles qui souhaitent disperser les cendres du défunt sur place. Pour répondre à l'augmentation des demandes de crémation, le Syndicat a négocié des contrats de délégations de service publics pour la construction et l'exploitation de plusieurs équipements géographiquement répartis en Île-de-France et satisfaire ainsi le mieux possible ce besoin.

Le crématorium du Mont-Valérien à Nanterre dont la convention de **concession** a été attribuée **en 1997 à la société OGF** est en activité depuis 1999. Cet équipement géré par une équipe de 4 personnes a bénéficié **d'importants travaux d'agrandissement et de mise aux normes en 2014**.

2 032 CRÉMATIONS EN 2021.

Le crématorium du Val de Bièvre à Arcueil dont la convention de **concession** a été attribuée **en 2000 à la société G2F**, est en activité depuis 2002. Cet équipement est géré par une équipe de 5 personnes.

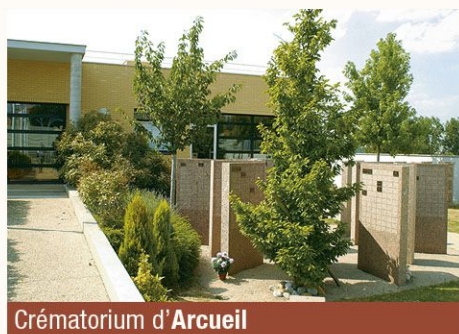
1 476 CRÉMATIONS EN 2021.

Le crématorium du Parc à Clamart dont la convention de **concession** a été attribuée **en 2004 à la société OGF** est en activité depuis 2007. Cet équipement géré par une équipe de 3 personnes à temps complet et de 2 à temps partiel.

2 229 CRÉMATIONS EN 2021.



Crématorium de Nanterre



Crématorium d'Arcueil

BESOINS DES FAMILLES



Le crématorium de Champigny-sur-Marne dont la convention de **concession** a été attribuée **le 1^{er} octobre 2005** à la **SEM funéraire de la ville de Paris** est en fonctionnement depuis mars 2007. Cet équipement est géré par 4 personnes.

1 695 CRÉMATIONS EN 2021.

Le crématorium de Montfermeil dont la convention de **concession** a été attribuée **en février 2018** à **OGF** qui a eu la mission d'effectuer d'importants travaux de rénovation. Cet équipement a été inauguré en octobre 2019.

1 470 CRÉMATIONS EN 2021.

À SAVOIR

Dans les crématoriums du SIFUREP :

- le tarif est garanti et contrôlé dans le cadre du contrat de service public,
- toutes les entreprises de pompes funèbres habilitées peuvent accéder aux services de l'équipement,
- ils disposent tous d'une ou de plusieurs salles de cérémonie,
- la famille peut y célébrer une cérémonie civile ou religieuse,
- le personnel du crématorium peut assurer à la demande de la famille une cérémonie d'adieu simple, gratuitement.
- la législation permet aux familles de laisser l'urne un an au crématorium (dont 3 mois gratuitement), le temps de décider du lieu de destination des cendres.
- des « Temps de mémoire » sont organisés chaque année en période de la Toussaint. Ces moments proposent aux familles, ayant perdu un proche dans l'année et choisi la crémation, un moment privilégié de recueillement civil et collectif (lectures de textes, citation du nom des défunts, musiques et objets personnel).



Crématorium de **Clamart**



Crématorium de **Champigny-sur-Marne**

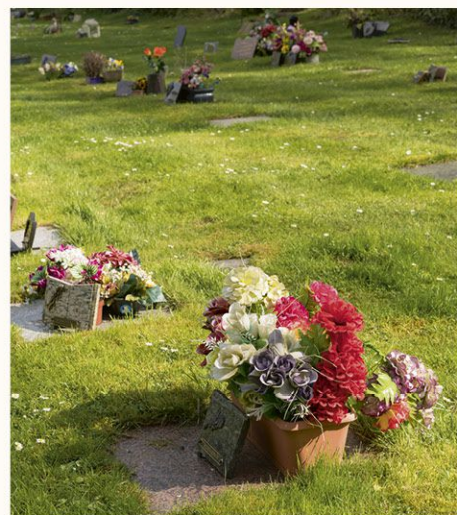


Crématorium de **Montfermeil**

LES CIMETIÈRES

La gestion des cimetières demande une grande technicité dans le domaine funéraire, mais aussi environnemental, patrimonial ou bien encore informatique et humain. Aussi, le SIFUREP propose plusieurs solutions pour aider les collectivités :

- Le transfert de compétence dite « cimetières » : la collectivité délègue alors la gestion et la valorisation de cet équipement au SIFUREP.
- La convention de coopération : le **SIFUREP** agit auprès de la collectivité à sa demande en tant que conseil-expert sur un ou plusieurs sujets déterminés.
- la centrale d'achat (cf page 16) : la ville utilise les marchés conclus par le SIFUREP afin d'assurer la gestion et l'entretien de ses cimetières.



UNE EXPERTISE TECHNICO-JURIDIQUE ET DES

Le SIFUREP met à la disposition, des élus et des services état civil ou encore des conservateurs de cimetières, son expertise dans le domaine juridique. Il peut ainsi répondre à toute question, adressée par mail (juridique@sifurep.com), portant sur la législation funéraire ainsi que sur l'exécution des contrats de délégation de service public.

Les principales questions posées par les communes adhérentes concernent les concessions, les exhumations, la prise en charge des opérations funéraires, le transport de corps, la crémation, la gestion des cimetières, les conditions de création et de gestion des jardins cinéraires et les conditions d'inhumation.

Par ailleurs, plusieurs outils sont mis à la disposition des collectivités pour les accompagner :

- **Le guide des obsèques** : il s'agit d'un support d'information régulièrement actualisé et mis à disposition des communes adhérentes, et plus particulièrement des services d'état civil et des cimetières, pour informer les familles sur les démarches funéraires à effectuer lors d'un décès. Ce guide est mis gratuitement à disposition, sur demande, et accessible sur le site internet : www.sifurep.com
- **Le site internet « www.sifurep.com »** : informations, conseils, actualités, description des services et équipements du SIFUREP, carte des adhérents, moteur de recherche, vidéos.
- **L'enquête annuelle diffusée à toutes les communes adhérentes** pour recenser le tarif des concessions, les différentes durées de concessions, le type de travaux entrepris (ou à réaliser) ou bien encore la destination des cendres. Les résultats sont accessibles sur le site internet.
- **Le colloque annuel**
La 13^e édition du colloque du SIFUREP s'est tenue, en distanciel, le 26 janvier 2021. Il a permis de faire le point sur la crise sanitaire, ses conséquences pour les professionnels et les familles endeuillées.



GUIDE DES OBSÈQUES



WWW.SIFUREP.COM

Richesse et éclectisme ! Voici ce que je retiens de la qualité des intervenants et du colloque du SIFUREP. J'ai vécu mon premier colloque en tant que Vice-Président et je suis impressionné par la variété des sujets. La mort fait partie de la vie ! La COVID nous l'a rappelé et le SIFUREP nous aide à aborder ce sujet autrement.

Bernard GAHNASSIA,
Maire Adjoint du Puteaux,
4^e Vice-Président du SIFUREP

ÉTUDES POUR ÉCLAIRER LES DÉCISIONS



L'objectif était d'offrir aux participants un partage d'informations et de réflexion sur les conséquences de la crise sanitaire, pour les professionnels et les familles endeuillées.

Une mise en perspective a été conduite pour réfléchir à l'après période de l'épidémie, ses conséquences sur l'organisation et le fonctionnement de la filière funéraire.

Le public pouvait ainsi assister au colloque en direct, le 26 janvier 2021 sur sifurep.tv, mais aussi bénéficier du replay de près de 2h30 d'émission structurée en 2 tables rondes, avec une grande diversité d'intervenants.

- **Les sollicitations juridiques** ont encore été particulièrement nombreuses en 2021 avec 152 consultations juridiques traitées en 48h en moyenne par l'équipe du SIFUREP.
- **Les Webconférence du SIFUREP** : ouvertes à toutes les communes, elles ont vocation à répondre aux interrogations des villes sur un sujet funéraire particulier, une actualité réglementaire ou à présenter un service ou un équipement funéraire du SIFUREP.
- **Le petit déjeuner de la Centrale d'Achat** : ouvert à toutes les villes, il permet de découvrir les marchés proposés par le SIFUREP, de rencontrer les prestataires titulaires de marchés et d'échanger avec d'autres villes sur la gestion, l'entretien des cimetières ou toute prestation assurée via un marché de la Centrale d'Achat. **En 2021, 48 villes y ont participé !**

**nom commercial d'OGF*

*Des tables rondes d'une grande qualité qui nous ont offert une vision pluri-disciplinaire et un retour d'expériences riches sur la crise de la Covid qui a ébranlé l'ensemble du secteur. Les intermèdes vidéos mettent en lumière des initiatives et des acteurs qui contribuent à lever le tabou de la mort dans notre société. **Ce colloque est très instructif et porteur de sens. C'est un rendez-vous précieux pour bon nombre de professionnels.***

Sarah DUMONT,

intervenante au colloque du SIFUREP- Fondatrice de Happy End, auteure, réalisatrice de documentaires, spécialiste du funéraire

Le 2 mars 2021 une Webconférence a été animée sur le thème de l'aménagement des cimetières dans le cadre des marchés de la centrale d'achat. 32 villes y ont participé !

POUR SIMPLIFIER ET MAÎTRISER LES COÛTS

Pour accompagner les collectivités dans la gestion de leurs cimetières, l'application des exigences légales, l'évolution des pratiques funéraires, des rites et des enjeux environnementaux, sociaux et patrimoniaux, le SIFUREP a créé en 2012 une centrale d'achat.

L'objectif de cet outil de mutualisation est de simplifier et de maîtriser les coûts de gestion pour les villes.

Une Adhésion facile et rapide : la convention d'adhésion est adressée par le SIFUREP à la collectivité demandeuse, accompagnée d'un modèle de délibération et d'un rapport de présentation du Syndicat.

Le conseil municipal délibère, signe la convention d'adhésion et envoie au SIFUREP deux exemplaires signés de la convention accompagnés de la délibération du conseil municipal. Par la suite, la convention est signée et notifiée à la ville.

LES AVANTAGES DE LA CENTRALE D'ACHAT

- **une expertise technique et juridique du SIFUREP** (les adhérents délèguent la procédure de passation des marchés à des experts du funéraire) ;
- **une mutualisation** sur les prix et les services associés ;
- **une offre à la carte** grâce à une diversité de marchés qui peuvent être sollicités selon les besoins ;
- **une intervention technique confiée à des professionnels du secteur** (entreprises spécialisées dans le domaine du funéraire) ;
- **des services d'information, de veille et d'accompagnement ;**
- **une qualité de relation « grands comptes »** quelle que soit la structure ou la taille de la collectivité ;
- **des marchés clés en main,**
- **un contrôle des prestations réalisé par le SIFUREP** pour garantir la qualité du service.



DE GESTION DES CIMETIÈRES

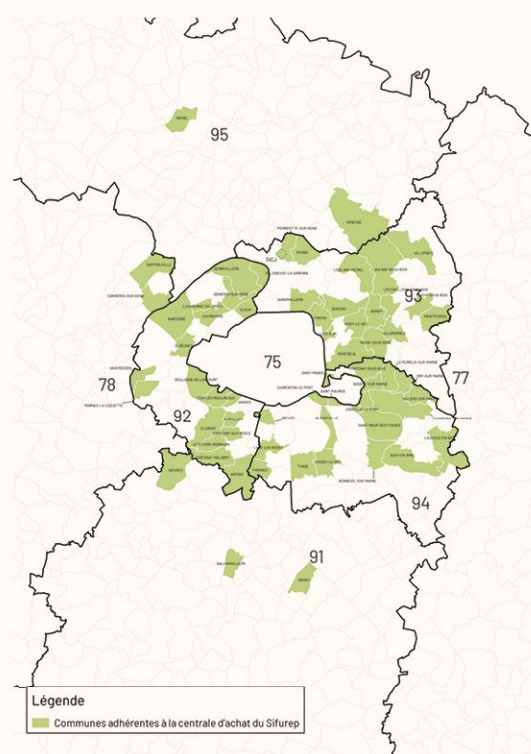
COÛTS 2021

962,90 € /AN + 481,45 €
ADHÉSION PAR MARCHÉ SOUSCRIT.

DES SERVICES À LA CARTE

Un panel de marchés disponibles pour répondre à des besoins nombreux et diversifiés :

- **nettoyage et entretien** des cimetières (propreté des sites),
- **gestion des espaces verts** ;
- **assistance à maîtrise d'ouvrage** pour l'aménagement des cimetières ;
- **maîtrise d'œuvre** pour l'aménagement des cimetières ;
- **assistance à maîtrise d'ouvrage** pour la **restauration du patrimoine** ;
- reprise et mise en œuvre d'un **logiciel cimetière** ;
- **assistance à l'amélioration de l'utilisation des outils du système d'information** des cimetières ;
- **assistance** relative à l'élaboration d'un **plan de reprises de sépultures** ;
- **reprises administratives de sépultures** (échues et abandonnées).
- **transport de corps avant mise en bière des personnes décédées de mort naturelle à leur domicile et non « réclamées »** (*en cas d'impossibilité d'identifier et de contacter immédiatement un proche du défunt, c'est la police municipale qui prend le relais au titre de l'article L2212-2 du CGCT, relatif à la police administrative générale du Maire visant à protéger l'ordre public et notamment le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques*).



65 COLLECTIVITÉS

ADHÉRENTES À LA CENTRALE D'ACHAT
EN 2021.



MONTFERMEIL



CHAMPIGNY-SUR-MARNE



ARCUEIL





JONCHEROLLES

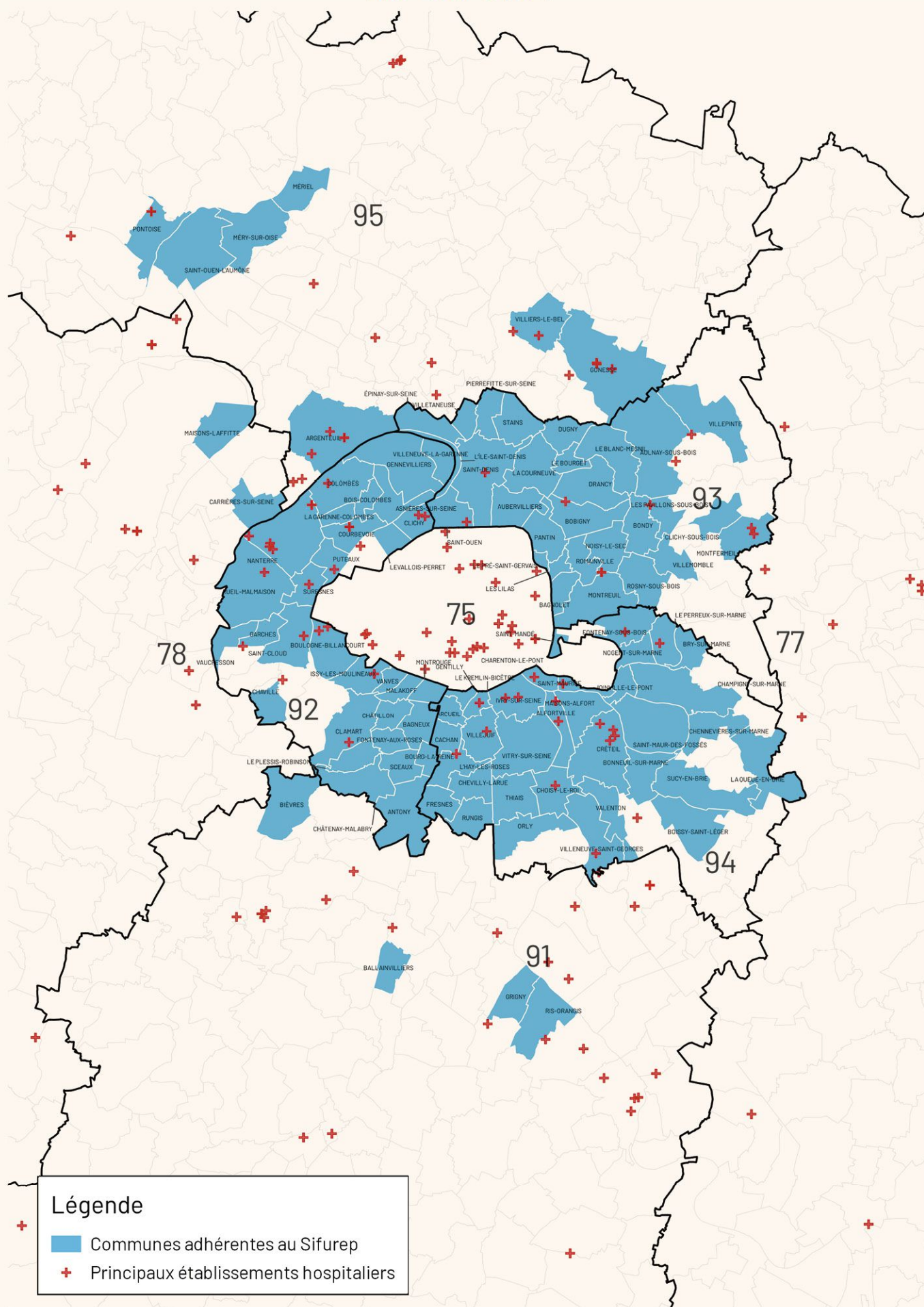


CLAMART



NANTERRE

LES COLLECTIVITÉS ADH AU SIFUREP



Légende

■

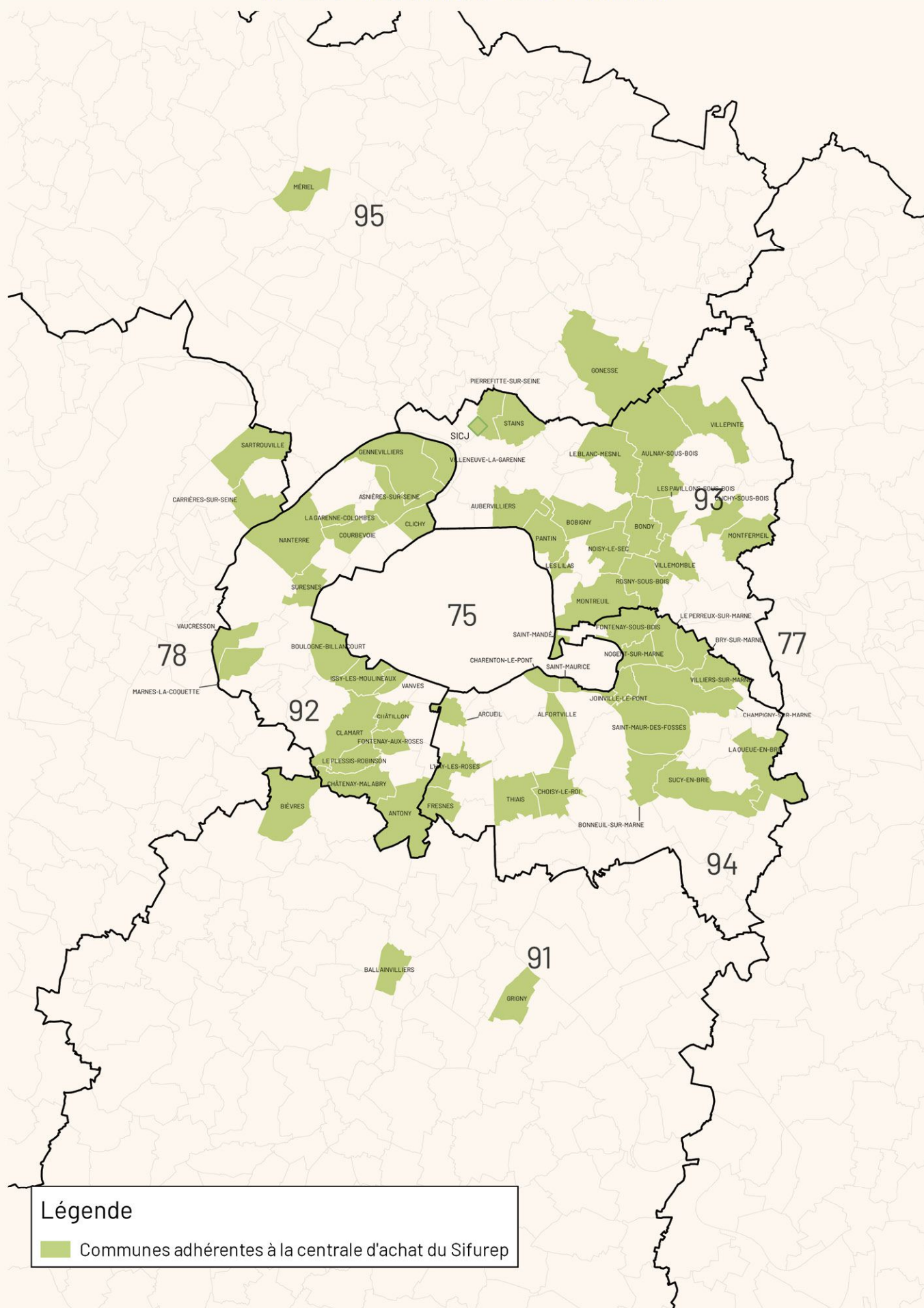
 Communes adhérentes au Sifurep

+

 Principaux établissements hospitaliers

ÉRENTES (AU 31/12/2021)

À LA CENTRALE D'ACHAT



LISTE DES DÉLÉGUÉS

(AU 31 DÉCEMBRE 2021)



Délégué(e) titulaire



Délégué(e) suppléant(e)



Membre du Bureau

ALFORTVILLE

- Serge FRANCESCHI
(Maire adjoint)
- Geneviève CHARPANTIER

ANTONY

- Christiane ENAME
- Isabelle ROLLAND

ARCUEIL

- Christian METAIRIE
(Maire)
- Maryvonne ROCHETEAU-LEGOURD

ARGENTEUIL

- Tania de AZEVEDO
- Nadir SLIFI

ASNIÈRES-SUR-SEINE

- Sylvie MEYNARD
- Danielle GUETTE

AUBERVILLIERS

- José LESERRE
- Véronique DAUVERGNE

AULNAY-SOUS-BOIS

- Chantal MOREAU
- Fouad EL KOURADI

BAGNEUX

- Alain LE THOMAS
- Fanny DOUVILLE

BAGNOLET

- Brahim AKROUR
- Edith FELIX

BALLAINVILLIERS

- Daniel BOULLAND
- Elizabete VICENTE MAMEDE

BIÈVRES

- Paul PARENT
- Anne PELLETIER-LE BARBIER

BOBIGNY

- Jean-François HIRSCH
- Evelyne PLANTE

BOIS-COLOMBES

- Gilles CHAUMERLIAC
- Cédric KLEIN

BOISSY-SAINT-LÉGER

- Eveline NOURY
(Maire-adjointe)
- Michel BARTHES

BONDY

- Farid BELKEBIR
- Haciba NEMDALI

BONNEUIL-SUR-MARNE

- Sandra BESNIER
- Boumedine BEMMOUSSAT

BOULOGNE-BILLANCOURT

- Michel AMAR
- Philippe MARAVAL

BOURG-LA-REINE

- Virginie BARBAUT
- Sylvie COURTOIS

BRY-SUR-MARNE

- Rodolphe CAMBRESY
- Chrystel DERAY

CACHAN

- Robert ORUSCO
- Denis HERCULE

CARRIÈRES-SUR-SEINE

- Daniel MARTIN
- Aline LE GUILLOUX

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- Laurent JEANNE
- Evelyne SAILLAND

CHARENTON-LE-PONT

- Valérie LYET
- Chantal LEHOUT-POSMANTIER

CHÂTENAY-MALABRY

- Patrick DESSEN
- Gilles DEBROSSE

CHÂTILLON

- Nicole MENDY
- Stéphane JACQUOT

CHAVILLE

- Hervé LIÈVRE
- Marc GIRONDOT

CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE

- Jean-François FABRE
- Christine COURTOIS

CHEVILLY-LARUE

- Hermine RIGAUD
- Barbara LORAND-PIERRE

CHOISY-LE-ROI

- Vasco COELHO
- Marina BRULANT

CLAMART

- Jean MILCOS
(Conseiller Municipal)
- Marie-Laure COUPEAU

CLICHY-LA-GARENNE

- Agnès DELACROIX
- Michaël ALBOU

CLICHY-SOUS-BOIS

- Marie-Florence DEPRINCE
- Samira TAYEBI

COLOMBES

- Fatoumata SOW
- Manjulaa UDANTHI NARAHENPITAGE

COURBEVOIE

- Jacques KOSSOWSKI
(Maire)
- Marie-Pierre LIMOGÉ

CRÉTEIL

- Michel WANNIN
- Alain DUKAN

DRANCY

- Romain DACHIVILLE
- Merzouba COCOZZA

DUGNY

- Michel CLAVEL
- Martine BRASSEUR

EPINAY-SUR-SEINE

- Samira YAZIDI
(Conseillère Municipale)
- Farid BENYAHIA

FONTENAY-AUX-ROSES

- Cécile COLLET
- Jean-Claude PORCHERON

FONTENAY-SOUS-BOIS

- Loïc DAMIANI
- Clémence AVOGNON ZONON

FRESNES

- Christian CARISTAN
- Rachida SADANE

GARCHES

- Solène ALLANIC
- Grégoire VERSPIEREN

GENNEVILLIERS

- Isabelle MASSARD
- Laurent NOEL

GENTILLY

- Fatah AGGOUNE
(Maire Adjoint)
- Nadine HERRATI

GONESSE

- Jean-Michel DUBOIS
- Rachid TOUIL

GRIGNY

- Philippe RIO
(Maire)
- Pascal TROADEC

ISSY-LES-MOULINEAUX

- Etienne BERANGER
- Christine HELARY-OLIVIER

IVRY-SUR-SEINE

- Méhadée BERNARD
- Guillaume SPIRO

JOINVILLE-LE-PONT

- Hélène DECOTIGNIE
- Laurent OTTAVI

LA COURNEUVE

- Bacar SOILIH
- Julien BAYARD

LA GARENNE-COLOMBES

- Sébastien RIVET
- Nathalie BRONDEAU

LA QUEUE-EN-BRIE

 Philippe MOUCHARD
 Marie-Claude GAY

LE BLANC-MESNIL

 Emily-Johana PANTIC
 Philippe RANQUET

LE BOURGET

 Laura PETREQUIN
 Valéry VANNEREUX

LE KREMLIN-BICÊTRE

 Jacques HASSIN
 Véronique GESTIN

LE PERREUX-SUR-MARNE

 Eric COUTURE
(Maire Adjoint)
 Pierre BUGEJA

LE PLESSIS-ROBINSON

 Marc SIFFERT-SIRVENT
 Cyril PECRIAUX

LE PRÉ-SAINT-GERVAIS

 Jean-Abel PECAULT
 Mohammed YENBOU

LES LILAS

 Christian LAGRANGE
(Conseiller Municipal)
 Patrick BILLOUET

LES PAVILLONS-SOUS-BOIS

 Chantal TROTET
 Sabrina ASSAYAG

LEVALLOIS-PERRET

 Martine ROUCHON
 Valérie FOURNIER

L'HAY-LES-ROSES

 Bernard DUPIN
 Catherine GAVRIL

L'ÎLE-SAINT-DENIS

 Alain FRANÇOIS
 Philippe BROCHARD

MAISONS-ALFORT

 Claire DELESSARD
(Conseillère Municipale)
 Jean-Luc CAEDDU

MAISONS-LAFFITTE

 Marie-Liesse SALIN
 Ingrid COUTANT

MALAKOFF

 Dominique TRICHET-ALLAIRE
 Jocelyne BOYAVAL

MÉRIEL

 Christophe CHAMBELIN
 Laurence BOUVILLE

MÉRY-SUR-OISE

 Patrice RENARD
 Bernard RIO

MONTFERMEIL

 Laurent CHAINEY
 Nafi SIBY

MONTREUIL

 Florian VIGNERON
 Michelle BONNEAU

MONTRouGE

 Liliane GRAÏNE
 Patrick XAVIER

NANTERRE

 Hassan HMANI
(Conseiller Municipal)
 Nadine ALI

NOGENT-SUR-MARNE

 Pascale MARTINEAU
 Juliette LE RUYER-FOURNIER

NOISY-LE-SEC

 Albert PRISSETTE
 Jean-Luc LE COROLLER

ORLY

 Thierry ATLAN
 Dahmane BESSAMI

PANTIN

 Rida BENNEDJIMA
 Sonia GHAZOUANI-ETTIH

PIERREFITTE-SUR-SEINE

 Guy JOUVENELLE
 Françoise MIRET

PONTOISE

 Armelle LEGRAND-ROBERT
 Annick FERRE

PUTEAUX

 Bernard GAHNASSIA
(Maire Adjoint)
 Anne-Laure LEBRETON

RIS-ORANGIS

 Marcus M'BOUDOU
 Véronique GAUTHIER

ROMAINVILLE

 Sofia DAUVERGNE
 Nathalie GAUMONDY

ROSNY-SOUS-BOIS

 Ninette SMADJA
 Danièle MAILLOT

RUEIL-MALMAISON

 Ghania KEMPF
 Jean-Simon PASADAS

RUNGIS

 Antoine MORELLI
 Philippe BENISTI

SAINT-CLOUD

 Sacha GAILLARD
 Jean-Christophe PIERSON

SAINT-DENIS

 Christophe PIERCY
 Alice RONGIER

SAINT-MANDÉ

 Julien WEIL
 Tiffany CULANG

SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

 Jacqueline VISCARDI
 Aurélien PREVOT

SAINT-MAURICE

 Dominique DUROSELLE
 Cédric DAMIEN

SAINT-OUEN-L'AUMÔNE

 Roland MAZAUDIER
 Marie-Claude CLAIN

SAINT-OUEN-SUR-SEINE

 Emna SGHAÏER
 Xavier DUPLOUY

SCEAUX

 Numa ISNARD
 Claire VIGNERON

STAINS

 Nabila AKKOUCHE
 Mathieu DEFREL

SUCY-EN-BRIE

 Cédric MUSSO
 Anne-Marie BOURDINAUD

SURESNES

 Stéphane PERRIN-BIDAN
(Conseiller Municipal)
 Pierre PERRET

THIAIS

 Guylaine TORCHEUX
 Christian LE BOT

VALENTON

 Hasana SADIKI
 Kamel BELKHIRI

VANVES

 Xavier LEMAIRE
 Marta GRZESIAK

VAUCRESSON

 Diane de ROBIANO
 Hélène CONNAN

VILLEJUIF

 Gilbert CHASTAGNAC
 Maxime PLUSQUELLEC

VILLEMOMBLE

 Jovan AVRAMOVIC
 Françoise POLONI

VILLENEUVE-LA-GARENNE

 Sandrine HERTIG
 Fatima AAZIZ

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

 Bernardina ALVES DA SILVA
 Naoual EL OUAHTA

VILLEPINTE

 Christine PERRON
 Zhigiao Jacques YANG

VILLETANEUSE

 Danielle MARMIGNON
 Majide AMMADE

VILLIERS-LE-BEL

 Faouzi BRIKH
 Teresa EVERARD

VITRY-SUR-SEINE

 Ludovic LECOMTE
 Rachida KABBOURI

